

République Française  
Département de la Marne  
Communauté de Communes de Sézanne – Sud-Ouest Marnais

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 12/12/2022

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
88	54	66

Vote
A l'unanimité
Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2022, le 12 décembre à 19h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais s'est réuni à la salle intercommunale d'Anglure, rue du Mazelot, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAURENT Cyril, Président, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit ou par voie électronique aux conseillers communautaires le 06/12/2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes, le 06/12/2022.

**Présents** : M. LAURENT Cyril, Président, Mme ALINE Frédérique, M. BASSAC Benoît, M. BATONNET Jean-Luc, Mme BERTAUT Patricia, M. BOURGEOIS Eric, Mme BRIER Angélique, M. BROCHOT Jean-Claude, M. BROUILLAT Laurent, Mme CABARTIER Karine, M. CACCIA Jean-Paul, Mme CAIN Patricia, Mme CARTON Dany, Mme CHARPENTIER Françoise, M. CHARPY Yves, Mme COULON Annie, M. COUTENCEAU Nicolas, M. DEGOIS Guy, Mme DENIS Lysiane, M. DORBAIS Michel, M. DUBOIS Daniel, M. DUFOUR Olivier, Mme DUPONT Marie-Claude, M. DUPONT Thierry, M. ESPINASSE Frédéric, M. FERRAND Thierry, M. FESSARD Noël, M. GERLOT Jean-François, M. GERLOT Yves, M. GOMES DE PINHO Daniel, Mme GOURIOU Émilie, M. HATAT Jean-Luc, M. HEWAK Sacha (arrivée 19h28), M. JACOPE Yves, Mme JACQUESSON Sylvie, M. JEGOU Dominique, M. LAHAYE José, Mme LASSEAUX Annick, Mme LEFRANC Sylvie, M. LEGLANTIER Jean-Christophe, Mme LEGRAS Nadine (arrivée 19h13), Mme LEMAIRE Camille, Mme LEPONT Catherine, M. MARTIN Bruno, M. MEDRANO Jean-Claude, M. MOREAU Hervé, M. NOBLET William, M. PIERRAT Patrick, M. QUEUDRET Bernard, M. SOHIER Alain, M. THUILLIER Jean-François, M. VARLET Serge, M. VERHAEGEN Jean-Pierre, M. ZBINDEN Christophe

**Suppléants** : M. HEUILLARD Alain de M. BASSON Alain, M. BARBEY Guy de M. BENOIST Jean-Louis, M. PUISSANT Joël de Mme DOUCET Carole, M. BIDAULT Éric de Mme LEROY Brigitte, Mme DANAU Nathalie de M. POUZIER Claude

**Excusé** : M. LEGLANTIER Vincent

**Absents ayant donné procuration** : Mme DA SILVA Claire à Mme CHARPENTIER Françoise, M. FRICAULT Gérard à M. VERHAEGEN Jean-Pierre, M. ORCIN Frédéric à M. LAURENT Cyril, M. PERRIN François à M. HEWAH Sacha, Mme POUPARD Corine à Mme ALINE Frédérique, M. PROTAT Régis à Mme DENIS Lysiane, M. VALENTIN Patrice à M. BATONNET Jean-Luc

**Absents** : M. AGRAPART Jean, M. BOURBONNEUX Bernard, M. CHAMPION Bernard, M. CURFS François, M. DE ALMEIDA Nelçon, Mme DE SOUSA Karine, M. DESINDE Gilles, M. FERREIRA Julien, M. FEVRE Xavier, M. GRUAT Cyrille, M. LAJOINIE Patrice, M. LEBEGUE Philippe, M. LECOMTE-BACHELIER Valérie, M. MARTIN François, M. MAURY Noël, Mme MICHEL Chantal, M. PELIGRI Michel, Mme PICOT Amandine, Mme ROYER Patricia, M. SANS Bruno, M. SEGUIN Jean-Baptiste

**A été nommé(e) secrétaire de séance** : Mme CARTON Dany

## D2022\_091 Fin de contrat de DSP – Vote des nouveaux tarifs pour l'eau potable dans les communes de Montgenost et Le Meix-Saint-Epoing

Les contrats de délégation du service de l'eau potable vont s'achever le 31 décembre 2022 pour les communes de Montgenost et de Le Meix-Saint-Epoing.

Aussi, convient-il de modifier les tarifs communautaires. Le principe étant de supprimer les parts fixes et variables du délégataire pour les ajouter aux parts fixes et variables de la CCSSOM.

Les tarifs proposés sont les suivants :

### MONTGENOST

	Tarifs actuels
Part fixe actuelle du délégataire (€/an)	31.60
Part fixe actuelle de la CCSSOM (€/an)	0.00
Part variable actuelle du délégataire (€/m3)	0.9678
Part variable actuelle de la CCSSOM (€/m3)	0.37

	Nouveaux tarifs applicables du 01/01/2023 au 31/03/2024
Nouvelle part fixe de la CCSSOM (€/an)	31.60
Nouvelle part variable de la CCSSOM (€/m3)	1.3378

### LE MEIX SAINT EPOING

	Tarifs actuels
Part fixe actuelle du délégataire (€/an)	60.72
Part fixe actuelle de la CCSSOM (€/an)	3.04
Part variable actuelle du délégataire (€/m3)	1.1965
Part variable actuelle de la CCSSOM (€/m3)	0.7026

	Nouveaux tarifs applicables du 01/01/2023 au 31/03/2024
Nouvelle part fixe de la CCSSOM (€/an)	63.76
Nouvelle part variable de la CCSSOM (€/m3)	1.8991

Par délibération n° D2022\_055 du 20 juin 2022, le Conseil Communautaire a approuvé des tarifs pour la fourniture d'eau potable pour l'année 2023. Or, depuis cette date, nous avons appris :

- que le contrat de délégation du service public pour la commune de Montgenost ne se terminait pas le 31/12/2023 mais le 31/12/2022,
- que les montants des parts fixes et variables des délégataires des contrats de Le Meix-Saint-Epoing et de Montgenost avaient été actualisés récemment.

Il convient donc de ne pas tenir compte des montants indiqués dans la délibération D2022\_055 pour les communes de Montgenost et de Le Meix-Saint-Epoing (et uniquement ces communes-là) et de voter de nouveaux tarifs qui tiennent compte tant de la fin de contrat de Montgenost que de l'actualisation des tarifs.

Après avoir entendu l'exposé de M. Nicolas COUTENCEAU, Vice-Président en charge des finances, du budget, de la politique de l'eau et de la GEMAPI,

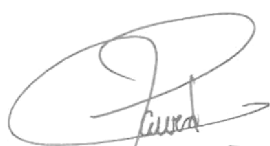
Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

### **DECIDE**

**D'APPROUVER** les nouveaux tarifs de l'eau potable pour les communes de Montgenost et de Le Meix-Saint-Epoing qui seront applicables du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31/03/2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En Communauté de Communes,  
Le Président,



Cyril LAURENT

CYRIL LAURENT  
2022.12.17 16:13:04 +0100  
Ref:20221215\_125817\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président